

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Duo Itée	Numéro de permis 2022119	Date d'inspection Le 20 août 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Duo		Numéro de téléphone (506) 874-4247	
Adresse 305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(c)(ii)	30 juin 2025	20 août 2025

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le ratio enfant-personnes éducatrice est conforme au moment de l'inspection.</p> <p>Les éducatrices interagissent avec les enfants à l'extérieur et veillent à ce qu'ils disposent de suffisamment de matériel, en allant en chercher davantage dans la remise au besoin.</p> <p>Une discussion a eu lieu concernant le portail de l'exploitant. Il semble que les rapports en ligne liés à ce permis ne soient pas accessibles sur le site du GNB. La mentore en assurance de la qualité recommande que l'exploitant ou l'administratrice communique avec le département concerné afin d'obtenir du soutien, pour que tous les rapports soient correctement affichés sur le site du GNB.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 août 2025

Date

original signé par
Nancy Nirennold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 août 2025

Date